

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 5 juin 2017 à 19 h au 6400, avenue de Monkland à Montréal, sous la présidence de monsieur le maire Russell Copeman, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;
 Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
 Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;
 Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
 Jeremy Searle, conseiller du district de Loyola (19 h 05).

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
 Denis Gendron, directeur des services administratifs et du greffe;
 Pierre Boutin, directeur des travaux publics;
 Sylvia-Anne Duplantie, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
 Sonia Gaudreault, directrice des sports, loisirs, culture et du développement social;
 Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA17 170154

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 juin 2017 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

EN AMENDEMENT

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez

D'ajouter un dossier au point 65.03 concernant une motion d'urgence pour empêcher la fermeture prévue en août 2017 du Centre local d'emploi de Côte-des-Neiges.

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



10.02

RÉSOLUTION CA17 170155**APPROBATION - PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

- Russell Copeman

Rappelle avoir participé à la 2^e édition de la marche du Maire soulignant le mois de l'activité physique le 29 mai 2017.

Rappelle le début des travaux de réfection routière pour l'année 2017 totalisant des investissements de 27 millions de dollars.

Souligne le dossier 30.01 concernant l'affectation des surplus 2016, lequel prévoit un fond d'achat et d'aménagement de terrains en vue de leur verdissement.

Indique que l'arrondissement travaille à trouver un local à l'organisme Dépôt alimentaire NDG.

A assisté à un atelier sur le rôle des élus sur la réduction de la pauvreté dans le cadre de la conférence de la Fédération canadienne des municipalités et croit à l'importance de la Stratégie de réduction de la pauvreté.

- Peter McQueen

En lien avec les travaux du MTQ à l'échangeur Turcot, invite les cyclistes à la manifestation pour le maintien de la dalle-jardin, et détaille les questions qu'il a posées au MTQ dans le cadre d'une rencontre sur Turcot.

Souligne la campagne de financement de l'organisme Notre-Dame-des-Arts, le jeudi 8 juin 2017.

Remercie les services de l'avancement du projet de cession de l'ancienne bibliothèque Benny à l'organisme *Head and Hands*.

Annonce la motion 65.01 qu'il présentera, demandant à l'arrondissement d'acheter des espaces verts adjacents aux bâtiments religieux et patrimoniaux de l'arrondissement.



- Jeremy Searle

Rappelle que le 6 juin est le jour du débarquement allié en Normandie.

Propose une solution pour la piste cyclable De Maisonneuve.

Annonce considérer la possibilité de se présenter à la mairie de Montréal.

Aimerait voir des centres multiculturels ouvrir dans l'arrondissement permettant aux citoyens de se rassembler et d'y pratiquer des activités gratuitement.

- Magda Popeanu

Indique avoir participé à la 3^e rencontre organisée par la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges concernant la planification stratégique du quartier.

Présente la motion 65.03 dénonçant la fermeture du Centre local d'emploi de Côte-des-Neiges, lequel aura un impact considérable sur la population de l'arrondissement.

- Lionel Perez

Rappelle le début des travaux de réfection routière dans l'arrondissement.

Annonce que l'inauguration des legs du 375^e anniversaire de Montréal pour l'arrondissement aura lieu le 28 juin prochain, à 17 heures au parc de Kent, et à 18 heures, au parc Notre-Dame-de-Grâce.

A travaillé, au cours des dernières années, avec les commissaires scolaires, pour l'ajout de places pour les élèves du secondaire dans l'arrondissement, les besoins du secteur étant considérables.

Souligne que le conseil municipal, à sa dernière séance, a adopté la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, laquelle établit les valeurs de la Ville, ainsi que les droits et responsabilités des citoyens. Il précise qu'une version sera disponible sous peu en tagalog et qu'une version en français et en anglais a été publiée pour les jeunes.

Soutient la motion visant rapprochement entre les villes de Montréal et Manille.

- Marvin Rotrand

Souligne la présence de représentants de l'Association de l'âge d'or philippin et de l'Association de basketball Marquis, appuyant la motion sur l'accord Montréal-Manille.

Indique que la fête du Canada sera soulignée à l'arrondissement et que des informations seront disponibles sous peu.

Rappelle la contestation judiciaire du redécoupage électoral et invite la population à contribuer à son financement.

Remercie le SPVM pour sa participation à l'événement « Café avec un policier », au parc Nelson-Mandela, favorisant les rapprochements avec la population.

Annonce une conférence de presse au cours de laquelle le ministre Leitão annoncera, en compagnie de représentants municipaux, des réserves de terrain pour l'extension du boulevard Cavendish et rappelle que le projet de développement des terrains de l'Hippodrome est en retard de trois ans, le terrain n'appartenant toujours pas à la Ville et les bâtiments n'étant toujours pas démolis.

Précise certaines informations concernant les contrats pour le projet de la Savane.

Remercie et félicite M. Perez pour son travail sur la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*.

Remercie les services pour l'aménagement de saillies sur l'avenue Victoria.



PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Au cours de cette période, les personnes suivantes se sont adressées au conseil sur les sujets mentionnés plus bas :

- Maria Pia Chávez Demande à ce que l'arrondissement envisage de réduire la vitesse des rues résidentielles à 30 km/h.
- Jubiz Sharitian Déploire la fermeture des toilettes du chalet du parc Notre-Dame-de-Grâce.
- Kimberly Stedl Demande à ce que les heures d'accès aux toilettes publiques dans les parcs soient étendues, qu'elles soient inscrites sur la porte du chalet et que les toilettes chimiques temporaires installées pendant les travaux soient mieux entretenues.
- Caroline Orchard À titre de vice-présidente de l'organisme Le Grand Pas, détaille les services et activités offerts, annonce l'ouverture de leur local et invite les élus à se joindre à l'événement.
- Alexandre Pettem Demande à MM. Perez et Copeman les raisons pour lesquelles ils ne se sont pas offusqués davantage quant à la fermeture du CLE de Côte-des-Neiges et déplore l'envergure des investissements pour le 375^e anniversaire de Montréal en considération des besoins criants en matière de logement.
- Erwin Rapoport Déploire notamment la perte d'espace vert, l'annulation du projet de parc hommage au Roc irlandais, ainsi que l'investissement pour la rénovation de l'hôtel de ville et demande la vision de Projet Montréal sur ces sujets.

M. Rotrand soulève un point d'ordre concernant la procédure pour la période de questions des citoyens et rappelle qu'il ne s'agit pas d'un dialogue entre le citoyen et les élus.

M. Perez soulève un point d'ordre concernant la procédure pour la période de question des citoyens et rappelle que celle-ci prévoit une question suivie d'une sous-question sur le même sujet.

- Hossein Pourshafey En lien avec la motion demandant au MTQ de maintenir la dalle-jardin, demande les actions ayant été prises par l'arrondissement et déplore le report de la transformation du secteur de la falaise Saint-Jacques.
- Shaen Johnston À titre de représentante de Coalition climat Montréal, **dépose** des documents sur les impacts du Réseau électrique métropolitain, notamment de l'augmentation des tarifs, et demande si les élus ont alerté les citoyens.
- Luca Palladino À titre de représentant de la Semaine des arts, remercie l'arrondissement de sa contribution pour la promotion de la culture et des arts, détaille les activités proposées dans le cadre de cet événement, et demande si l'arrondissement est prêt à s'engager pour ce programme.
- Lisa Mintz Propose une solution pour les dépôts sauvages sur la Falaise Saint-Jacques.
- Lilia Esguerra Félicite l'arrondissement pour la motion sur l'accord Montréal-Manille et demande les étapes qui suivront l'adoption de celle-ci.
- Steven Karook Demande à ce qu'une étude de viabilité soit faite pour relocaliser le Dépôt alimentaire NDG à l'aréna Doug-Harvey et explique l'importance de l'organisme pour la communauté.
- Priscilla George Aurait souhaité que des logements sociaux soient aménagés sur le terrain où se trouve le Théâtre Snowdon.

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.



RÉSOLUTION CA17 170156**PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

De prolonger de quinze minutes la période de questions et de demandes du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.08

- Jo-Anne Wemmers En lien avec le village Vendôme, fait l'historique des projets de modification de zonage proposés et rejetés dans le secteur, s'oppose aux actuels changements proposés et se questionne sur la non-reconnaissance du conseil de la valeur résidentielle de ce secteur. Elle demande des précisions sur les corrections proposées dans le règlement.

- Michael Shafter Déploire une problématique liée à la localisation des arrêts d'autobus et propose d'indiquer le montant des amendes sur un panneau pour les automobilistes ne respectant pas la limite de vitesse.

- Deanne Delaney À titre de membre de l'Association des cyclistes et piétons de NDG, demande si le Maire Copeman les accompagnera sur la piste cyclable De Maisonneuve pour constater la nécessité de mesures pour augmenter sa sécurité.

La période de prolongation de questions et de demandes du public est terminée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Peter McQueen Demande des précisions sur l'installation de bornes de protection pour la piste cyclable De Maisonneuve et explique une problématique de marquage sur cette même piste cyclable, entre l'avenue Addington et le boulevard Décarie.
M. Plante indique que l'arrondissement a commandé les bornes de protection, lesquelles devraient être installées sous peu.
Rappelle l'accident impliquant un enfant dans le Sud-Ouest, à l'entrée d'une ruelle.
M. Plante explique que l'arrondissement travaille sur deux affiches à installer pour les piétons et pour les automobilistes.

- Jeremy Searle Demande un suivi sur l'échéancier pour le marquage sur les dos d'âne.
M. Plante explique que les conditions météorologiques ont entraîné un retard pour le marquage des rues.

- Marvin Rotrand Demande si un budget a été réservé pour les événements du 150^e anniversaire du Canada.
M. Plante explique que l'arrondissement n'a pas reçu de demande d'organismes pour cet événement.



- Magda Popeanu Remercie les services pour l'amélioration de la propreté sur le chemin de la Côte-des-Neiges et pour la poursuite du programme d'emploi étudiant à la Coopérative jeunesse de services.
Demande des précisions sur l'échéancier pour l'aménagement des dos d'âne dans le district de Côte-des-Neiges.
M. Plante indique que le contrat devrait être octroyé à la séance du 27 juin prochain.
- Russel Copeman Concernant l'annonce de M. Searle de sa possible candidature à la mairie de Montréal, lui demande s'il se souvient d'une conversation récente, où il a parlé d'un coup publicitaire.

CORRESPONDANCE

Mme Geneviève Reeves dépose :

- une lettre du 11 mai 2017 de Mme Michelle Chartrand pour renommer le boisé du parc Mackenzie-King;
- une lettre du 29 mai 2017 du groupe FILGA (*Filipino Golden Agers Association of Montreal and Suburbs*) en appui à la motion relative à l'entente avec la Ville de Manille;
- une lettre du 27 mai 2017 du *Royal Canadian Legion, NDG branch* en appuyant la motion pour l'achat d'espaces verts adjacents aux édifices religieux patrimoniaux pour les transformer en mini-parcs publics.

M. Russell Copeman s'absente. M. Marvin Rotrand prend le relais à titre de maire suppléant d'arrondissement.

RÉSOLUTION CA17 170157

APPUI AU COLLÈGE NOTRE-DAME - AMÉNAGEMENT D'UN GYMNASÉ DOUBLE

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Marvin Rotrand

De donner un appui au projet du Collège Notre-Dame pour l'aménagement d'un nouveau centre sportif en vue de son inscription au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du MEES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1177202024



RÉSOLUTION CA17 170158**CONTRAT - LES ENTREPRISES VENTEC INC. - RÉFECTION MINEURE DE TROTTOIRS, DE BORDURES ET DE TRAVAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder à Les Entreprises Ventec Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat au montant de 549 017,12 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection mineure de trottoirs, de bordures et de travaux d'utilités publiques, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce - RMTUP-2017, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public CDN-NDG-17-AOP-TP-005.

D'autoriser une dépense à cette fin de 709 017,12 \$, comprenant les contingences au montant de 49 910,65 \$, taxes incluses, les incidences au montant de 20 000 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, le cas échéant, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1175153008

RÉSOLUTION CA17 170159**CONTRAT - LES EXCAVATIONS DDC - LOCATION D'UNE SCIE À BÉTON À LAME DE 36 POUÇES AVEC OPÉRATEUR**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder à Les Excavations DDC (2632-2990 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de location d'une scie à béton à lame de 36 pouces, avec opérateur, incluant les accessoires, pour une période trente-six mois, aux prix et conditions de sa soumission. Le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 17-16050. Ce contrat est nécessaire à la réalisation, en régie, de travaux de réfections mineures de trottoirs et d'autres travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont.

D'autoriser une dépense à cette fin de 210 435,55 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1177291004

RÉSOLUTION CA17 170160

CONTRAT - CREUSAGE RL - SERVICES D'EXCAVATION PNEUMATIQUE

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder à Creusage RL (9083-0126 Québec Inc) le contrat de services d'excavation pneumatique pour la réparation mineure, le remplacement de boîtiers de service d'eau et le nettoyage de boîtiers de vannes de rues dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et l'arrondissement d'Outremont, pour une période de deux ans aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission numéro 17-15980, et autoriser une dépense à cette fin de 198 860,76 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'autoriser une dépense à cette fin de 198 860,76 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1177291005

RÉSOLUTION CA17 170161

CONTRAT - SOLUTIONS GRAFFITI - ENLÈVEMENT DE GRAFFITI

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'accorder à Solutions Graffiti (9181-5084 Québec Inc.) plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'enlèvement de graffiti situés principalement sur le domaine privé de l'arrondissement pour l'année 2017 (2 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense de 47 283,47 \$ (taxes incluses) conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 17-16135 comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



20.04 1174795001

Monsieur Russell Copeman reprend son rôle de président de la séance.

RÉSOLUTION CA17 170162

PROLONGATION DE L'OFFRE DE SERVICE - CONTRAT DE SERVICE DE GESTION DES RÉSERVATIONS DES TERRAINS SPORTIFS EXTÉRIEURS

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Lionel Perez

D'accepter la prolongation, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), de l'offre de service de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve de prendre en charge la gestion du contrat de service de gestion des réservations des terrains sportifs extérieurs (soccer et football) sur le territoire de Montréal-Concordia (neuf arrondissements), selon les modalités et conditions prévues au contrat, et ce, pour l'année 2017.

D'autoriser une dépense totalisant 4 000 \$ incluant toutes les taxes pour l'année 2017.

D'autoriser le virement de crédit à la Division des services techniques et soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui effectuera le versement des sommes payables à la Commission sportive de Montréal (CSM) conformément à l'appel d'offres sur invitation 13-13327.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites dans l'intervention financière.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1177202026

RÉSOLUTION CA17 170163

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - ASSOCIATION DE SOCCER DE NDG

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman



D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 6 000 \$, toutes taxes comprises si applicables, à l'Association de soccer de N.D.G. pour des dépenses à encourir pour bonifier le programme de soccer dans le quartier Côte-des-Neiges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites dans le dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1177202023

RÉSOLUTION CA17 170164

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 14 ORGANISMES

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 7 910 \$, en ajoutant une contribution financière de 1 000 \$ du budget discrétionnaire de M. Peter McQueen pour la Coop de la Maison verte, le tout pour une somme totale de 8 910 \$.

Organisme	Justification	Montants et Donateurs
La Société opératique de Montréal Ouest inc./Montreal West- End Operatic Society inc. 4381, avenue Walkley Montréal (Québec) H3B 2K4 a/s M. Rod MacLeod, vice-président	Pour aider à la production de pièces de théâtre présentées à la communauté et de petits concerts pour venir en aide à la Fondation de l'Hôpital pour Enfants.	TOTAL : 100 \$ Russell Copeman 100 \$
Association Tamoule d'âinés du Québec 6767, chemin de la Côte-des-Neiges Bureau 692-2 Montréal (Québec) H3S 2T6 a/s M. Pathmanathan Sinnathurai Trésorier	Pour l'organisation d'activités culturelles et religieuses.	TOTAL : 300 \$ Marvin Rotrand 300 \$
12^e Groupe scout Notre-Dame-Grâce 5333, Notre-Dame-de-Grâce Montréal (Québec) H4A 1L2 a/s M. Xavier Hubert	Pour la réalisation de leur projet en canot-camping à la Baie Georgienne avec un groupe de 30 jeunes de 15 à 17 ans pour une durée de 12 jours.	TOTAL : 400 \$ Russell Copeman 150 \$ Peter McQueen 250 \$



<p>Organisation journée de la Grenade à Montréal/Grenada day Montréal organization 3530, rue Bedford, bureau 1 Montréal (Québec) H3S 1G7</p> <p>a/s Mme Anne B. Clarke, trésorière</p>	<p>Afin d'aider à l'organisation des activités pour le 24 juin et de la Fête de l'indépendance de la Grenade le 22 juillet 2017.</p>	<p>TOTAL : 600 \$</p> <p>Russell Copeman 100 \$ Lionel Perez 100 \$ Marvin Rotrand 300 \$ Peter McQueen 100 \$</p>
<p>Ligue de basketball des Philippines CDN/NDG 6546, avenue McLynn Montréal (Québec) H3X 2R6</p> <p>a/s M. Royland Sanguir</p>	<p>Afin de permettre à plus de 400 joueurs de notre arrondissement répartis en 46 équipes de jouer au basketball.</p>	<p>TOTAL : 1 200 \$</p> <p>Russell Copeman 200 \$ Marvin Rotrand 500 \$ Lionel Perez 500 \$</p>
<p>Association du Groupe de Femmes/The Women's Group Association 8064, avenue Mountain Sights Montréal (Québec) H3W 1H7</p> <p>a/s M. Nasrin Chowdhury, président</p>	<p>Pour le soutien de différentes activités offertes par cette Association.</p>	<p>TOTAL : 600 \$</p> <p>Marvin Rotrand 300 \$ Magda Popeanu 300 \$</p>
<p>Productions Alma Viva 2370, av. de Hampton Montréal (Québec) H4A 2K6</p> <p>a/s Mme Nadia Neiazy</p>	<p>Pour aider à la présentation de l'opéra « Carmen », soirée d'opéra dans le parc de Notre-Dame-de-Grâce durant la Semaine des Arts de NDG.</p>	<p>TOTAL : 600 \$</p> <p>Russell Copeman 100 \$ Peter McQueen 500 \$</p>
<p>Agudath Israël de Montréal inc. 100-2195, av. Ekers Montréal (Québec) H3S 1C6</p> <p>a/s M. Rabbi Y, Treisser, directeur</p>	<p>Afin de continuer d'offrir des services sociaux et des programmes aux enfants au cours de l'année 2017.</p>	<p>TOTAL : 1 500 \$</p> <p>Russell Copeman 100 \$ Lionel Perez 1 400 \$</p>
<p>Ensemble vocal Carpe Diem 205, rue de Java Laval (Québec) H7M 5M6</p> <p>a/s Mme Josée Paris Coordonnatrice des publicités</p>	<p>Pour appuyer les activités de cet ensemble vocal.</p>	<p>TOTAL : 200 \$</p> <p>Magda Popeanu 200 \$</p>
<p>Valorisateurs Écologiques (Valo-Éco) 5785, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H4A 1X2</p> <p>a/s M. Roger Haughey, président du CA</p>	<p>Pour aider à l'organisation des festivités dans le cadre de l'événement « Country en ville » 2017.</p>	<p>TOTAL : 600 \$</p> <p>Russell Copeman 100 \$ Peter McQueen 500 \$</p>
<p>Association de soccer de N.D.G./NDG Soccer Association 5319, avenue Notre-Dame-de-Grâce Montréal (Québec) H4A 1L2</p> <p>a/s M. Terri Sauro Coordonnateur de tournois</p>	<p>Afin d'appuyer la 4^e édition du « Tournoi Brise Glace » qui a eu lieu du 26 au 28 mai 2017.</p>	<p>TOTAL : 750 \$</p> <p>Russell Copeman 250 \$ Peter McQueen 500 \$</p>
<p>Association jamaïcaine de Montréal inc. 4065, rue Jean-Talon Ouest Montréal (Québec) H4P 1W6</p> <p>a/s M. Michael Smith, président</p>	<p>Pour aider à l'organisation des activités du Festival Journée de la Jamaïque dans le cadre des Week-ends du Monde au Parc Jean-Drapeau qui se dérouleront le 8 juillet 2017.</p>	<p>TOTAL : 200 \$</p> <p>Russell Copeman 200 \$</p>



Rohr Chabad de NDG et Loyola Campus 6058 A, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H4A 1Y1 a/s M. Rabbi Yisroel Bernath, directeur	Pour des frais de publicité (format carte d'affaire) à paraître dans le calendrier annuel communautaire de l'organisme et pour aider cet organisme.	TOTAL : 360 \$ Peter McQueen 180 \$ Lionel Perez 180 \$
Cinema NDG 4171, avenue Beaconsfield Montréal (Québec) H4A 2H4 a/s Mme Elaine Ethier Responsable du projet	Pour aider à la réussite de la présentation de 8 projections cinéma organisées dans le parc Notre-Dame-de-Grâce au cours des mois de juillet et août 2017 dans le cadre du Cinéma à la belle étoile.	TOTAL : 500 \$ Peter McQueen 500 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1175265011

RÉSOLUTION CA17 170165

CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - PRÉVENTION CDN-NDG

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser la signature d'une convention de contribution financière à intervenir entre l'arrondissement et Prévention Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (fiduciaire de la Table jeunesse Côte-des-Neiges) pour la réalisation de l'intervention de soutien dans le cadre du dossier municipal de prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue pour l'année 2017 et autoriser l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 70 000 \$, incluant toutes les taxes applicables.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1177202022

RÉSOLUTION CA17 170166

CONVENTIONS ET CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - 2 ORGANISMES



Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'accorder un soutien financier de 35 213 \$ à Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges et 35 213 \$ à Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce, toutes taxes comprises si applicables, pour la période se terminant le 31 mars 2018 conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

D'approuver les projets de convention à cet effet.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites dans le dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1177202019

RÉSOLUTION CA17 170167

CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE - LA SEMAINE DES ARTS

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser la signature d'une convention de contribution financière à intervenir entre l'arrondissement et La Semaine des arts pour la réalisation des activités dans le cadre de l'événement La Semaine des Arts NDG qui se déroulera du 21 au 27 août 2017.

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 17 000 \$, toutes taxes comprises si applicables, à l'organisme La Semaine des arts.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites dans le dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1177202030

RÉSOLUTION CA17 170168

CONTRAT - NADEAU NADEAU BLONDIN ARCHITECTES INC. - PARC MACDONALD



Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'accorder à la firme Nadeau Nadeau Blondin architectes inc. le contrat de services professionnels, au montant de 52 346,97 \$, taxes incluses, pour le projet de transformation de la pataugeoire du parc Macdonald en jeu d'eau et aménagement de paysage - Appel d'offres sur invitation CDN-NDG-17-AOI-DAI-026.

D'autoriser une dépense à cette fin de 61 864,60 \$, taxes incluses, comprenant, les contingences au montant de 4 758,82 \$, taxes incluses, et les incidences au montant de 9 517,63 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1174921006

RÉSOLUTION CA17 170169

SURPLUS DE GESTION - EXERCICE FINANCIER 2016

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Lionel Perez

D'adopter les surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2016, d'une somme de 5 084 600 \$, et affecter un montant de 5 045 000 \$ à la réalisation de divers projets et au surplus libre pour 39 600 \$.

Un débat s'engage.

Dissidence : Magda Popeanu

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

30.01 1176954002

RÉSOLUTION CA17 170170

ORDONNANCES - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - JUIN À SEPTEMBRE 2017



Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 5 juin 2017 » joint au sommaire décisionnel.

D'édicter les ordonnances numéros OCA17 17019, OCA17 17020 et OCA17 17021 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1177202025

RÉSOLUTION CA17 170171

ORDONNANCE - DÉPÔT ALIMENTAIRE NDG - PARC GEORGES-SAINT-PIERRE

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Jeremy Searle

D'autoriser la tenue de l'événement « Marché bonne bouffe NDG/*NDG Good Food Market* » dans le parc Georges-Saint-Pierre.

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro OCA17 17022 jointe à la présente permettant au Marché Bonne bouffe NDG de vendre de la nourriture et des articles promotionnels du 9 juin au 30 septembre 2017.

De permettre l'utilisation du terrain du Centre Walkley pour l'installation d'un kiosque de vente de fruits et légumes du 7 juin au 30 septembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1172703005

RÉSOLUTION CA17 170172

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT RCA17 17279

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.



Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

Adopter, tel que soumis, le second projet de règlement RCA17 17279 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), visant à modifier les paramètres réglementaires de l'annexe A, en vue d'y identifier le terrain dédié à l'usage parc dans le quartier du Triangle, bordé par les rues Buchan et Paré, ainsi que l'avenue Victoria.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1173558021

RÉSOLUTION CA17 170173

PIIA - 3800, CHEMIN QUEEN-MARY - ORATOIRE SAINT-JOSEPH DU MONT-ROYAL

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Russell Copeman

D'approuver les plans en vertu du Règlement 03-150, du titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et de l'autorisation émise par le MCCQ, pour l'émission du permis visant les travaux des phases A2 et A3 de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, situé au 3800, chemin Queen-Mary. Demande de permis 3001134767.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1173558014

RÉSOLUTION CA17 170174

RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-97

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Marvin Rotrand

D'adopter, telle que soumise, la résolution approuvant le projet particulier PP-97 visant à permettre l'usage « activité communautaire ou socioculturelle » pour le bâtiment situé au 3600, avenue de Kent, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).



SECTION I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au bâtiment situé au 3600, avenue de Kent, tel qu'illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint en annexe A à la présente résolution.

SECTION II
AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire occupé par le bâtiment décrit à l'article 1, l'occupation de ce bâtiment est autorisée pour l'usage « activité communautaire ou socioculturelle ».

3. À cette fin, il est notamment permis de déroger à l'article 123 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

ANNEXE A
Plan intitulé « Territoire d'application »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1173558007

RÉSOLUTION CA17 170175

RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-98

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Marvin Rotrand

D'adopter, tel que soumise, la résolution approuvant le projet particulier PP-98 visant à autoriser l'occupation du bâtiment du 3774, chemin Queen-Mary à des fins de bureau, d'école d'enseignement spécialisé et d'activité communautaire et socioculturelle, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).

SECTION I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé du lot numéro 2 651 589 du cadastre du Québec, sis au 3774, chemin Queen-Mary.

SECTION II
AUTORISATIONS



2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'occupation du bâtiment est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger à l'article 123 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

SECTION III CONDITIONS

3. En plus des usages autorisés par le Règlement d'urbanisme (01-276), les usages suivants sont également autorisés :

- 1° bureau;
- 2° école d'enseignement spécialisé;
- 3° activité communautaire ou socioculturelle.

4. Le bâtiment ne peut être agrandi que pour des fins d'habitation ou pour des fins de mise aux normes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1173558008

RÉSOLUTION CA17 170176

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-99

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'adopter, tel que soumis, le second projet de résolution approuvant le projet particulier PP-99 visant à autoriser l'usage « épicerie santé » dans le bâtiment du 5400, rue Jean-Talon Ouest (Walmart), sans que la limite de superficie de ce type d'usage n'ait pour effet de restreindre la superficie générale de l'établissement, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).

SECTION I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à l'établissement du 5400, rue Jean-Talon Ouest.

SECTION II AUTORISATIONS



2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'occupation du bâtiment à des fins d'épicerie santé, sans que cet usage n'influence la superficie de plancher de l'établissement, est autorisé aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À cette fin, il est permis de déroger à l'article 157, du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

SECTION III

CONDITIONS

4. Un certificat d'occupation pour l'usage " épicerie santé " ne peut être délivré sans qu'un permis relatif à l'aménagement paysager, comportant au moins les aménagements prévus aux plans de l'annexe A, ne soit préalablement délivré.

5. Les aménagements prévus aux plans de l'annexe A doivent être réalisés dans les 12 mois suivant l'émission du permis. Si ces travaux ne sont pas réalisés à cette échéance, la présente résolution devient nulle et sans effet.

ANNEXE A

Plans d'aménagement paysager numéro L101E et L102E, estampillés par la DAUSE en date du 12 avril 2017.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1173558016

RÉSOLUTION CA17 170177

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-100

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Jeremy Searle

D'adopter le second projet de résolution modifié, approuvant le projet particulier P-100 visant à autoriser la catégorie d'usage E.4(1) dans le bâtiment du 2205, avenue Walkley (Académie Kells), et à mettre en place des paramètres visant son agrandissement en vue de le relier avec le bâtiment du 2290, boulevard Cavendish, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).



SECTION I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique aux propriétés du 2205, avenue Walkley et du 2290, boulevard Cavendish, tel qu'illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint en annexe A à la présente résolution.

Aux fins de la présente résolution, on entend par *phase 1* la phase du projet consistant en l'occupation, la rénovation sans agrandissement du bâtiment et les aménagements paysagers concernant l'immeuble du 2205, avenue Walkley.

Aux fins de la présente résolution, on entend par *phase 2* la phase du projet consistant en les agrandissements des bâtiments situés sur les propriétés du 2205, avenue Walkley et du 2290, boulevard Cavendish.

SECTION II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la modification et l'occupation des bâtiments sont autorisées aux conditions prévues à la présente résolution.

3. Aux fins de l'article 2, il est permis de déroger aux articles 123, 564 et 567 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

SECTION III

CONDITIONS

4. Les demandes de permis de transformation et d'occupation déposées en vertu de la présente résolution doivent être accompagnées des documents suivants :

- 1° une étude de circulation démontrant l'impact des activités générées par la phase 1 et la phase 2 du projet et proposant des mesures de mitigation de cet impact;
- 2° une étude d'impact par le bruit et la vibration relative à la présence de la voie ferrée principale localisée à proximité du projet;
- 3° un plan d'aménagement paysager réalisé par un professionnel en ce domaine;
- 4° une étude du potentiel de contamination du territoire décrit à l'article 1.

En cas de contamination d'un terrain, le requérant doit également déposer un plan de réhabilitation relatif à la phase faisant l'objet de la demande d'autorisation.

5. En plus des usages déjà autorisés sur la propriété du 2205, avenue Walkley, est également autorisée la catégorie d'usage E.4(1).

Aux fins de l'application du titre V du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276), la catégorie d'usages E.4(1) est considérée comme étant un usage principal.

6. L'aménagement d'une aire de stationnement sur la propriété du 2205, avenue Walkley est interdit.



7. L'aire de stationnement située du côté nord-ouest de la propriété du 2290, boulevard Cavendish, de même que son agrandissement, est autorisé sur la façade donnant sur le boulevard Cavendish, dans la mesure où celle-ci se positionne à plus de 50 mètres de la limite avant.

SECTION IV

CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

8. Aux fins de la délivrance de toute autorisation relative à la réalisation des phases 1 et 2, les objectifs et les critères de la présente section s'appliquent en plus de ceux prévus à l'article 668 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

SOUS-SECTION 1

OBJECTIF 1

9. Prendre en compte la nature des déplacements véhiculaires dans le secteur.

Les critères permettant d'évaluer l'atteinte de cet objectif sont les suivants :

1° minimiser l'impact des allées et venues des autobus scolaires sur la circulation dans ce secteur;

2° minimiser l'impact des allées et venues des automobiles assurant le transport des enfants dans ce secteur.

SOUS-SECTION 2

OBJECTIF 2

10. Proposer un projet architectural en mesure de contribuer à rehausser le caractère général du cadre bâti du secteur.

Les critères permettant d'évaluer l'atteinte de cet objectif sont les suivants :

1° privilégier l'usage de maçonnerie sur les façades;

2° favoriser la création de façades dynamiques et dotées d'ouvertures généreuses;

3° minimiser la présence de murs aveugles rapprochés des propriétés voisines.

SOUS-SECTION 3

OBJECTIF 3

11. Rehausser le niveau de la qualité des aménagements paysagers du secteur.

Les critères permettant d'évaluer l'atteinte de cet objectif sont les suivants :

1° privilégier un aménagement paysager conséquent sur les parties de terrain situées en façade. L'aménagement d'un débarcadère hors rue doit être aménagé seulement si sa présence est démontrée comme indispensable. Le cas échéant, interdire la coupe d'arbres en vue de l'aménagement d'un débarcadère;

2° optimiser les aménagements verdoyants sur l'ensemble du lot 3 324 270, au moment de la réalisation de la phase 1, dont la plantation d'arbres là où il est possible de le faire;



- 3° privilégier un aménagement paysager favorisant le contrôle des graffitis sur le bâtiment;
- 4° minimiser l'impact du stationnement sur la propriété voisine et minimiser l'effet d'îlot de chaleur qu'il peut créer;
- 5° privilégier l'implantation des supports à vélo près des accès principaux au bâtiment.

SECTION V

DÉLAI DE RÉALISATION

12. Les travaux d'aménagement paysager doivent être réalisés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de transformation de la phase 1.

ANNEXE A

PLAN INTITULÉ « TERRITOIRE D'APPLICATION »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1173558020

RÉSOLUTION CA17 170178

PIIA - 5505, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-LUC

CONSIDÉRANT que le terrain localisé sur les lots 2 922 731, 2 088 100, 2 088 099, 2 088 098 et 2 922 730 du cadastre du Québec est soumis à l'application du projet particulier PP-72;

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement a pris connaissance de l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) formulé lors de la séance du 22 mars 2017;

CONSIDÉRANT que les travaux proposés, visant la construction d'un bâtiment résidentiel et commercial de dix étages, sont conformes aux articles 60, 62, 64 et 66 du PP-72, ainsi qu'aux articles 30, 32 et 668 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276).

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'approuver les plans en vertu du titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et du projet particulier PP-72, pour l'émission du permis visant les travaux de construction d'un projet de 10 étages situé sur les lots 2 922 731, 2 088 100, 2 088 099, 2 088 098 et 2 922 730 du cadastre du Québec, au 5505 chemin de la Côte-St-Luc, tel que proposés aux élévations numérotées A400, A401, A402, A403, A632 et 52, aux plans et coupes numérotés A100, A301 et A510, tous signés par Magalie J. Michel, architecte et estampillés le 24 mai 2017 ainsi qu'aux plans d'aménagement extérieur numérotés 1/3 et 2/3, signés par Michel Gauthier, architecte paysagiste et



estampillés le 24 mai 2017, annexés au dossier et faisant l'objet de la demande de permis de construction 3001222445.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Jeremy Searle

De reporter l'étude de ce dossier à la séance ordinaire du 27 juin 2017 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1173558024

RÉSOLUTION CA17 170179

ORDONNANCE - RETRAIT DE DEUX SITES À L'ANNEXE B

ATTENDU QUE le 24 février 2015, le conseil municipal adoptait, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, la résolution CM15 0186 afin de se déclarer compétent pour une période de deux ans quant à l'occupation du domaine public à des fins de vente, de préparation et de consommation de nourriture et de boissons;

ATTENDU QUE le 23 mars 2015, le conseil municipal adoptait le *Règlement régissant la cuisine de rue* (15-039) (résolution CM15 0365);

ATTENDU QUE le 20 février 2017, le conseil municipal adoptait la résolution CM17 0171 afin de prolonger pour une période de deux ans de la validité de la résolution CM15 0186, eu égard à sa compétence quant à l'occupation du domaine public à des fins de vente, de préparation et de consommation de nourriture et de boissons;

ATTENDU QUE le 27 mars 2017, le conseil municipal adoptait le *Règlement modifiant le Règlement régissant la cuisine de rue* (15-039-1) (résolution CM17 0352);

ATTENDU QUE le 18 mai 2017, le Comité exécutif édictait, en vertu de l'article 33.3 du *Règlement régissant la cuisine de rue* (15-039), une ordonnance afin de modifier l'annexe C dudit règlement;

ATTENDU QUE l'article 34 du Règlement 15-039 permet au conseil d'arrondissement de modifier, par ordonnance, le nombre et la localisation des sites déterminés à l'Annexe B dudit règlement.

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Lionel Perez

D'édicter l'ordonnance numéro OCA17 17023 afin de retirer de l'annexe B du *Règlement régissant la cuisine de rue* (15-039), les sites « Terrain de football - Université Concordia » et « Édouard-Montpetit ».



Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Magda Popeanu

De reporter l'étude de ce dossier à la séance ordinaire du 27 juin 2017 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1173571001

RÉSOLUTION CA17 170180

DÉPÔT - CERTIFICAT DES RÉSULTATS - REGISTRE DE LA SDC

M. Russell Copeman dépose, au nom de la secrétaire d'arrondissement, le certificat des résultats du registre tenu le 11 mai 2017 concernant la requête pour la formation de la Société de développement commercial Expérience Côte-des-Neiges.

60.01 1174570014

RÉSOLUTION CA17 170181

DÉPÔT - DOSSIERS DÉCISIONNELS- AVRIL 2017

M. Russell Copeman dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044), pour la période du 1^{er} au 30 avril 2017.

60.02 1174535008

RÉSOLUTION CA17 170182

CAMPAGNE D'AMNISTIE - RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DE MONTRÉAL

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Jeremy Searle



D'autoriser les quatre bibliothèques de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce à participer à la campagne d'amnistie du Réseau des bibliothèques publiques de Montréal du 2 au 22 juin 2017, dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

60.03 1177202029

RÉSOLUTION CA17 170183

DÉPÔT - CERTIFICAT DES RÉSULTATS - REGISTRE DU PP-93

M. Russell Copeman dépose, au nom de la secrétaire d'arrondissement, le certificat des résultats à la suite de la tenue du registre, le 30 mai 2017, concernant la résolution CA17 170147 approuvant le projet particulier PP-93 visant à autoriser la démolition des bâtiments situés au 2615 à 2865, avenue Van Horne, et la construction d'un développement mixte, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).

60.04 1174570016

RÉSOLUTION CA17 170184

MOTION - ACHAT D'ESPACES VERTS

ATTENDU QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce perçoit régulièrement des frais de parc sur les projets immobiliers qui impliquent un changement cadastral sur son territoire, et que ces frais sont destinés à assurer que la population croissante de résidents, de travailleurs et de visiteurs ait accès à des espaces verts en quantité et en qualité suffisante;

ATTENDU QUE l'arrondissement a perçu un montant substantiel de frais de parc pour plusieurs grands projets dans le Triangle, et que ceux-ci ont contribué à l'achat d'un lot de concessionnaire automobile dans le quartier, qui sera converti en parc;

ATTENDU QUE le projet d'hôpital CUSM-Shriners près du métro Vendôme a généré 1 674 000 \$ en frais de parc, et que ce montant n'a pas encore été utilisé pour ajouter des espaces de parc dans Notre-Dame-de-Grâce, lesquels manquent cruellement aux environs du métro Vendôme;

ATTENDU QUE les congrégations actuelles dans les églises de Notre-Dame-de-Grâce pourraient profiter d'un apport d'argent afin de réparer ou rénover leurs bâtiments;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce est à la recherche de solutions pour appuyer l'entretien de son patrimoine religieux désacralisé, ou du moins de l'architecture extérieure de ces bâtiments, et, là où c'est possible, des usages communautaires à l'intérieur de ces bâtiments;

ATTENDU QUE de nombreuses églises de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce possèdent de grands terrains;



ATTENDU QUE l'arrondissement entretient et embellit régulièrement et avec efficacité de nombreux parcs, y compris des mini-parcs, sur l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE l'Église Trinity Memorial fut construite pour commémorer le sacrifice des soldats dans la Grande Guerre de 1914-18, et que son espace vert clôturé (avec le mât de drapeau Canadien au milieu) sur le coin de Sherbrooke et Marlowe était, pour des décennies, le point de rassemblement pour la parade des vétérans qui se terminait au cénotaphe du Parc NDG, maintenant devenu la place de Vimy.

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

Que l'arrondissement élabore un programme pour identifier les espaces verts adjacents aux bâtiments religieux et patrimoniaux de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, afin d'entamer des négociations avec les propriétaires.

Que l'arrondissement permette par règlement la division des lots de type institution religieuse afin de créer de nouveaux lots dédiés aux parcs.

Que l'arrondissement priorise l'acquisition, à un prix raisonnable considérant sa valeur au rôle d'évaluation et le prix payé lors de sa récente vente, de l'espace vert du côté est de l'église Trinity Memorial, à l'angle de la rue Sherbrooke Ouest et de l'avenue Marlowe.

Que si cette offre est acceptée, l'arrondissement sécurise, embelisse et maintienne cet espace vert comme parc ouvert aux résidents locaux du Village Vendome, aux visiteurs aux Hôpitaux MUHC et Queen Elizabeth, et, s'ils restent au sous sol de l'Église Trinity Memorial, au Dépôt Alimentaire NDG pour leur marchés durant l'été.

Un débat s'engage.

EN AMENDEMENT

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

De retirer le deuxième paragraphe.

Monsieur le maire Russell Copeman et les conseillers Marvin Rotrand, Lionel Perez et Jeremy Searle votent contre la proposition.

La conseillère Magda Popeanu et le conseiller Peter McQueen votent en faveur de la proposition.

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST REJETÉE À LA MAJORITÉ

65.01 1174570012



RÉSOLUTION CA17 170185**MOTION - ENTENTE AVEC LA VILLE DE MANILLE**

ATTENDU QUE la Ville de Manille a adopté, le 31 août 2004, la résolution 64, visant à exprimer son amitié pour Montréal et sa volonté de bâtir de sérieuses relations entre les deux municipalités;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, souhaitant faire de même, a adopté, le 6 septembre 2005, la motion CA05 170320 exprimant son amitié pour la Ville de Manille;

ATTENDU QUE le comité exécutif a adopté, le 5 octobre 2005, la motion CE 05 2003, laquelle entérine la motion CA05 170320 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce;

ATTENDU QUE lors de sa rencontre avec le maire de Manille, M. Joseph Ejercito Estrada en janvier 2015, le conseiller M. Marvin Rotrand a proposé le renouvellement de l'accord d'amitié entre les villes de Manille et de Montréal;

ATTENDU QUE dans sa lettre du 4 novembre 2016, adressée au maire de Manille, M. Estrada, M. Russell Copeman, maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce exprime son souhait que la Ville de Montréal réitère et même bonifie cet accord d'amitié défini par les motions adoptées en 2004 et 2005;

ATTENDU QUE la Ville de Manille a adopté, le 16 février 2017, la motion 44, laquelle réaffirme son amitié pour la Ville de Montréal et autorise le maire de Manille à signer tout document visant à établir des ententes entre les deux villes, en plus d'inviter Montréal à réitérer cette relation d'amitié par résolution.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

Que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce prenne acte de la motion du 16 février 2017 adopté par la Ville de Manille et réaffirme son accord d'amitié via la motion CA05 170320, le 6 septembre 2005.

Que le conseil d'arrondissement demande au comité exécutif de réaffirmer son engagement dans le développement des relations d'amitié avec la Ville de Manille, selon la résolution CE05 2003 du 5 octobre 2005.

Que l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce invite la Ville de Montréal, et l'arrondissement, à explorer toutes les ententes sectorielles pouvant survenir suite au renouvellement de la relation d'amitié entre les villes de Manille et de Montréal.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.02 1174570015



RÉSOLUTION CA17 170186**MOTION - FERMETURE DU CLE EN AOÛT 2017**

ATTENDU QUE dans le quartier de Côte-des-Neiges vivent 97 815 résidants et que la majorité sont nées hors Canada (60,4 %), soit beaucoup plus que sur l'ensemble de l'île de Montréal (33 %) et que les minorités visibles sont deux fois plus présentes que dans le reste de l'île de Montréal (50,9 % contre 25 % sur l'île);

ATTENDU QUE Côte-des-Neiges est non seulement le quartier le plus peuplé de Montréal, mais aussi parmi les plus pauvres, puisque 40 % des résidents vivent en dessous du seuil de la pauvreté;

ATTENDU QUE les prestataires d'aide sociale du territoire Côte-des-Neiges présentent quelques spécificités par rapport à ceux de l'ensemble de l'île, car ils sont proportionnellement plus nombreux que sur l'île dans certains groupes, notamment les couples avec enfants (33,9 % contre 20,8 % pour l'île), les prestataires ayant une scolarité de niveau universitaire (15,2 % contre 8,9 % pour l'île) et les prestataires nés hors Canada (88,4 % contre 53,3 % pour l'île);

ATTENDU QUE le Centre local d'emploi de Côte-des-Neiges administre le Programme d'assistance-emploi et que sa mission consiste à offrir aux personnes dans le besoin, les programmes et services existant en matière de sécurité du revenu pour combattre l'exclusion sociale et la pauvreté;

ATTENDU QUE plus de 3 500 personnes utilisent annuellement les services du CLE Côte-des-Neiges;

ATTENDU QUE l'administration régionale du Ministère du travail, de l'emploi et de la solidarité sociale (MTESS) a décidé de ne pas renouveler le bail du CLE Côte-des-Neiges situé au 6655, chemin de la Côte-des-Neiges;

ATTENDU QUE Services Québec pour compenser cette fermeture offrira à partir d'un petit bureau formé de seulement quatre agents la distribution de dépliants et dirigera les personnes qui auront des questions vers les services téléphoniques gouvernementaux;

ATTENDU QUE les personnes qui auront besoin des services offerts par un Centre local d'emploi devront se déplacer au CLE Saint-Laurent qui est situé à 30 minutes de marche ou 20 minutes en transport public;

ATTENDU QUE cette population défavorisée rencontre déjà des difficultés à accéder aux services gouvernementaux à cause d'une diversité de problèmes;

ATTENDU QUE les dernières années le gouvernement a déjà fermé plusieurs CLE, incluant celui de Notre-Dame-de-Grâce il y a deux ans, et ce, en dépit des déclarations du ministère qui affirmait qu'il souhaite offrir un accompagnement individuel aux demandeurs;

ATTENDU QUE les personnes qui ont besoin des services du CLE n'ont pas l'argent nécessaire pour prendre un autobus ou un métro et que ce manque d'accessibilité mettra plus de personnes à la rue;

ATTENDU QUE plusieurs groupes communautaires de Côte-des-Neiges, ainsi que le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) ont dénoncé cette fermeture;



ATTENDU QUE la loi L-7 - *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* institue une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale visant à amener progressivement le Québec d'ici 2013 au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres, selon des méthodes reconnues pour faire des comparaisons internationales et prévoit la mise en œuvre par le gouvernement, ses partenaires socio-économiques, les collectivités régionales et locales, les organismes communautaires et les autres acteurs de la société des mesures afin de contrer la pauvreté et de favoriser l'inclusion sociale.

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen
Lionel Perez

Que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce demande au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MTESS) de maintenir le Centre local d'emploi en Côte-des-Neiges.

De déposer cette résolution au conseil municipal de la Ville de Montréal.

De transmettre une copie de cette résolution au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MTESS).

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.03 1173571002

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

La séance est levée à 23 h 10.

Russell Copeman
Le maire d'arrondissement

Julie Faraldo-Boulet
La secrétaire d'arrondissement substitut

Les résolutions CA17 170154 à CA17 170186 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

